

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration

Séance du 19 février 2016

Délibération n°2016-02 / CA

**Élection des vice-présidents
du Conseil d'administration**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.331-29 et R 331-81 ;

Vu le règlement intérieur de l'établissement public de Parcs nationaux de France, approuvé par délibération n°2006-01 du 5 décembre 2006 et modifié en date du 19 octobre 2007, par délibération n°2007-12, du 29 novembre 2008, par délibération n°2008-07, du 07 avril 2010 par délibération n°2010-03, du 21 novembre 2011, par délibération n°2011-27, du 20 novembre 2012, par délibération n°2012-21 et du 19 mars 2013, par délibération n° 2013-04 ;

Après déroulement du scrutin et dépouillement par les assesseurs, sont déclarés élus :

- 1^{er} vice-président du Conseil d'administration, élu au 1^{er} tour de scrutin :

M. Bernard Héritier

par 20 voix pour, 1 bulletin blanc, et 0 abstention.

- 2^{ème} vice-président du Conseil d'administration, élu au 1^{er} tour de scrutin :

Laurent Grandsimon

par 20 voix pour, 1 bulletin blanc, et 0 abstention.

Fait à Montpellier, le 19 février 2016

Le président
du Conseil d'administration,

Ferdy LOUISY

Le directeur
de Parcs nationaux de France,

Michel SOMMIER